

Mairie
63490 Egliseneuve des
Liards

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 063-216301457-20240412-D202411-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt trois

Le 07 avril à 20 heures 00.

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur VEZON Christophe, Maire.**

Date de convocation : 03/04/2024.

Nombre de membres :

En exercice : 11

Présent(s) : 8

Absent(s) représenté(s) : 3

Absent(s) : 0

Présent(s) : Mme Astride JOLY, MM VEZON, CHASSAING, PIALOUX, REDON, MORAKIS, HASLAY, BOYER

Absent(s) représenté(s) : Mmes BEAUMEL (pouvoir à M VEZON), BEAL (pouvoir à M MORAKIS), MM LACOURT (pouvoir à M BOYER)

Absent(s) : /

Secrétaire de séance : M PIALOUX

Objet :

Délibération n°2024-11

Vote du compte administratif
2023.

Le Conseil Municipal,

L'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales précise que l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du Compte administratif présenté par le Maire, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné.

Au préalable, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le Compte de gestion au plus tard le 1er juin de l'exercice suivant, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Monsieur Michel REDON présente à l'assemblée délibérante le Compte administratif de l'exercice 2023. Monsieur le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 établi :

Fonctionnement :

Dépenses 108 027.14 €
Recettes 123 851.42 €

Investissement :

Dépenses 26 516.19 €
Recettes 18 200.46 €

Reste à réaliser :

Dépenses : 0 €
Recettes : 0 €

Votes pour : 11 – Votes contre : 0

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Affiché le 12 avril 2024.

Le Maire,
Christophe VEZON

